

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #26-738.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 juin 2026, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :
« Premier Projet de règlement #26-738 modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin de modifier la zone C-101 en ajoutant la classe d'usage H6 Habitation de haute densité »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 6 juillet 2026 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #26-738. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement numéro 26-738 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et, est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne la zone C-101 et les zones contigües (C-92, P-100, CO-166 et H-120) du territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 16^{ième} jour de juin deux mille vingt-six.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière